

2001-2010 : + 60 % de fondations !

Développement, diversité, ouverture et complexité, telles sont les notions qui se dégagent des résultats de la troisième étude de l'Observatoire de la Fondation de France, menée cette année pour le Centre Français des Fondations. Elle porte sur 1 139 fondations (sur 1 684 fondations recensés en 2009) et révèle un secteur qui continue de progresser à vive allure : en deux ans ont été créés les fonds de dotation et deux nouveaux statuts juridiques. Depuis 2001, le nombre de fondations s'est accru de 60 % et leurs actifs de 72 %... à suivre !

LES FONDATIONS FRANÇAISES* EN CHIFFRES (2009)

- 1 684 fondations
- 4,9 milliards d'euros dépensés
- 14,3 milliards d'actifs
- 59 126 salariés

* Hors Institut de France, hors fonds de dotation.

Qu'est qu'une fondation ?

Les fondations sont très couramment confondues avec les associations, beaucoup plus nombreuses et populaires. Il est vrai que les deux dispositifs cohabitent et se complètent dans l'espace privé à but non lucratif. Pourtant chacun recouvre une organisation et un objectif bien précis : tandis que l'association est l'outil qui permet le regroupement de personnes autour d'un projet commun, la fondation est destinée à recueillir et gérer des biens (financiers, immobiliers...) consacrés au développement d'actions d'intérêt général.

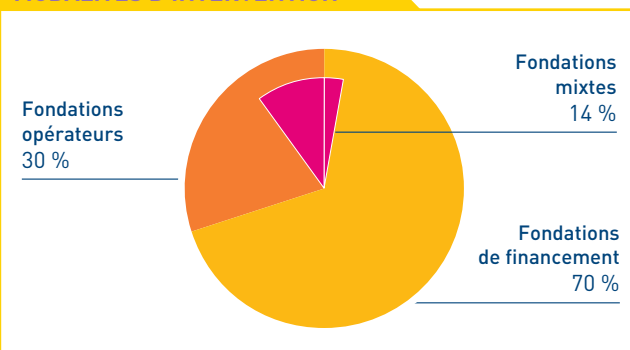
Diversité des fondations

Les fondations françaises se répartissent au sein de 6 différents statuts juridiques :

- Les Fondations reconnues d'utilité publique (FRUP)
- Les Fondations d'entreprises (FE)
- Les Fondations abritées (FA)
- Les Fondations de coopération scientifique (FCS)
- Les Fondations partenariales (FP)
- Les Fondations d'université (FU)

Grâce au patrimoine qu'elles sont chargées de gérer, les fondations peuvent organiser des services dans des secteurs divers – hôpitaux, maisons de retraite, centres de recherche, musées, accueils à caractère social, etc. (fondations opérateurs) – ou financer des projets associatifs, des prix, des bourses (fondations de financement). Certaines d'entre elles sont à la fois de financement et opérateurs.

MODALITÉS D'INTERVENTION



MODALITÉS D'INTERVENTION DES FONDATIONS SELON LEUR STATUT JURIDIQUE

	Fondations opérateurs	Fondations de financement	Total
FRUP	72 %*	28 %	100 %
FE	23 %	77 %	100 %
FA	1 %	99 %	100 %
FCS, FP, FU	65 %	35 %	100 %

Une progression de plus en plus rapide

Entre 2001 et 2010, le nombre de fondations a augmenté de 60 % ; si l'on y ajoute les fonds de dotation, le taux de croissance sur la période passe à 104 %, soit un doublement du nombre de fonds et fondations !

Tandis que les fondations de financement augmentent en nombre, signe probable qu'une culture du mécénat se consolide en France, les fondations opérateurs (essentiellement des fondations reconnues

d'utilité publique) déploient leur masse financière et gagnent ainsi en rayonnement et en puissance d'action.

L'année 2009 marque un premier ralentissement, en termes de créations par années.

Il est délicat d'interpréter cette croissance ralentie : faut-il y voir l'effet de concurrence du fonds de dotation qui connaît un succès immédiat ? Faut-il y voir les premiers effets de la crise ?

ÉVOLUTION DES VALEURS ÉCONOMIQUES DES FONDATIONS FRANÇAISES

	2001	2005	2009	Taux de croissance 2001-2009
Nombre total de fondations	1 109	1 226	1 684**	+ 51 %
Total des dépenses des fondations	3 138 974 000 €* 3 727 604 440 €* 4 914 027 000 €			+ 36 % en euros constants
Total des actifs des fondations	7 814 900 000 €* 9 444 574 710 €* 14 309 456 000 €			+ 72 % en euros constants
Nombre total de salariés des fondations	47 000	55 400	59 126	+ 26 %

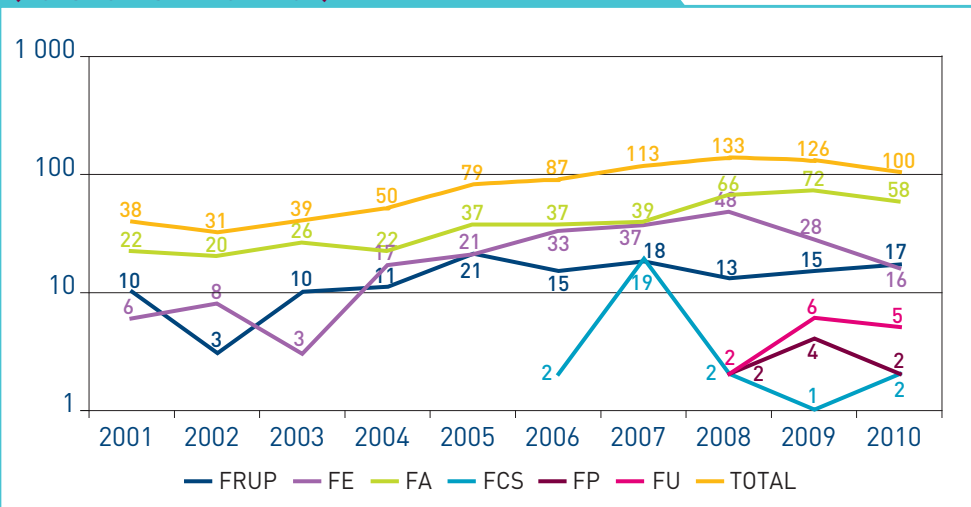
* Valeurs non corrigées de l'inflation.

** Au 31 décembre 2009 il existait également 162 fonds de dotation ; par ailleurs ce chiffre ne compte pas les fondations abritées à l'Institut de France.

L'importante progression (+ 72 %) des actifs totaux des fondations est liée pour moitié à l'apparition de nouvelles fondations entre 2001 et 2009 et pour une autre moitié à l'augmentation des actifs des fondations plus anciennes, et essentiel-

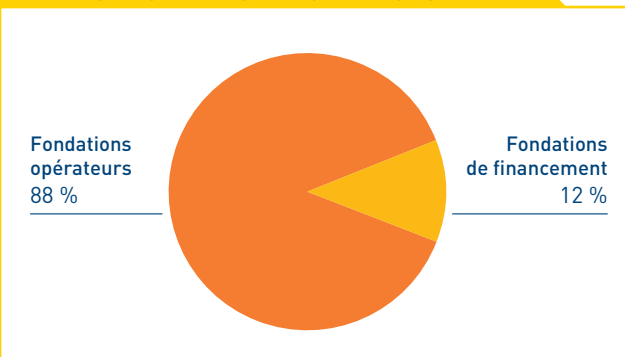
lement des fondations reconnues d'utilité publique impliquées pour la santé. (À noter que les 50 plus grosses fondations représentent plus de 60 % du total des actifs de l'ensemble des fondations).

NOMBRE DE CRÉATIONS DE FONDATIONS PAR ANNÉE (HORS FONDS DE DOTATION)



Lecture du tableau : en 2010 il s'est créé en tout 100 fondations (hors fonds de dotation) et 58 fondations abritées ; ces données n'incluent pas le nombre de clôtures de fondations intervenues dans l'année ; il ne s'agit donc ici que d'un indicateur du dynamisme dans la création de fondations.

POIDS RELATIFS DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES DEUX TYPES DE FONDATIONS



Les dépenses totales des fondations de financement, en 2009, ne représentent encore que 12 % des dépenses totales des fondations.

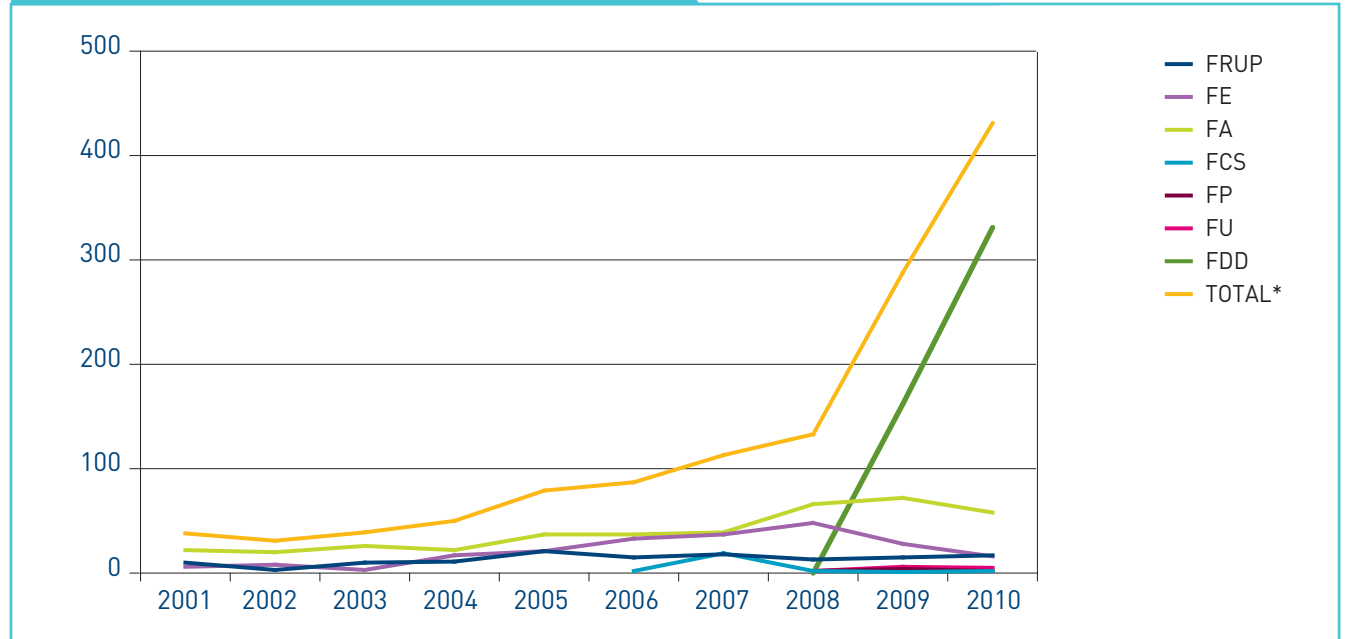
L'onde de choc du fonds de dotation

Le statut très souple du fonds de dotation attire des projets de configurations et de tailles très variées. On estime à 360 millions d'euros les actifs détenus à l'été 2010 par les fonds de dotation.

Près de la moitié des fonds de dotation s'est constituée sans capital de départ, 32 fonds se sont créés avec 50 K€ ou plus d'actifs au départ. 11 fonds de dotation se situent au dessus du seuil minimal exigé pour la création d'une fondation reconnue d'utilité publique (1 million d'euros).

* *FRUP* : fondation reconnue d'utilité publique
FE : fondation d'entreprise
FA : fondation abritée
FCS : fondation de coopération scientifique
FU : fondation universitaire
FP : fondation partenariale
FDD : fonds de dotation

NOMBRE DE CRÉATIONS DE FONDS ET FONDATIONS PAR ANNÉE



Les domaines d'action des fondations

Les dépenses engagées en faveur de la santé par les fondations françaises, qu'elles soient opérateurs ou de financement, sont de loin les plus importantes : elles représentent 47 % de l'ensemble.

Bien qu'il soit encore le premier domaine d'action des fondations, la santé est peu à peu rattrapée par l'action sociale qui totalise 32 % des dépenses totales en 2009, affichant ainsi une forte croissance par rapport à 2001 (24 % des dépenses cette année-là). Le troisième pôle de dépenses qui émerge significativement est l'enseignement. Avec 9 % des dépenses globales, il est en forte progression depuis 2001 : sa part relative dans l'ensemble des dépenses des fondations s'est multipliée par trois en huit ans.

DÉPENSES DES FONDATIONS EN 2009

	Fondations opérateurs	Fondations de financement	Ensemble des fondations
Santé	48 %	30,5 %	47 %
Action sociale	33 %	17,5 %	32 %
Enseignement et formation initiale	9 %	14 %	9 %
Arts et culture	4 %	13 %*	5 %
Sciences	1 %	7 %	1 %
Relations internationales, développement, action humanitaire	ns	5 %	1 %
Religion	Ns	3,5 %	Ns
Emploi et marché du travail	ns	3 %	Ns
Environnement	1 %	2,5 %	1 %
Logement et développement France	2 %	1 %	2 %
Société civile, droit du citoyen	ns	1 %	Ns
Divertissement et sports	ns	ns	1 %
Autres	ns	2 %	Ns
Total (en K€)	4 324,3	590	4 914,3

Qui sont les fondateurs ?

Les particuliers demeurent les premiers créateurs de fondations. Très majoritairement des hommes, en particulier pour les fondations opérateurs, créées dans 69 % des cas par des hommes.

Si, depuis 2009, les entreprises créent moins de fondations sous le statut juridique de fondations d'entreprises, elles en créent en réalité davantage globalement. Cette progression s'explique du fait de leur présence au sein d'autres statuts juridiques de fondations : notamment parmi les fondations abritées, mais également et surtout parmi les nouveaux types de fondations : *fondations partenariales*, *fondations universitaires* et *fondations de coopération scientifique*.

Les banques et l'industrie sont de loin les pôles d'activité les plus représentés parmi les entreprises créatrices de fondations, mais les fondations créées en 2008 et 2009 se distinguent par l'émergence du secteur des services au sein des fondations de financement.

RÉPARTITION DES FONDATIONS SELON LA NATURE DE LEURS FONDATEURS

	2001	2009
Personnes physiques	61%	57%
Entreprises	20%	25%*
Associations	21%	18%
État ou collectivités locales	4%	6%
Établissements publics ou EPIC	5%	4%
Fondations	2%	2%
Mouvements religieux	2%	2%
Autres	3%	4%
Total	118%	118%

Le total est supérieur à 100% car une fondation peut compter des fondateurs de natures différentes.

L'intégralité de l'enquête est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org et www.centre-francais-fondations.org